



# LES VACANCES DU HBCP

## STAGES JEUNES Dossier d'inscription

- 🐾 Objectifs : Découvrir, Apprendre, Partager, Se Perfectionner
- 🐾 De 9 à 16 ans (2011 à 2005) Filles et Garçons
- 🐾 Adhérents, Non Adhérents
- 🐾 Mer 19, Ven 21, Mer 26, Ven 28 Aout 2020, De 14h00 à 18h00
- 🐾 Complexe sportif du Val Saint Martin
- 🐾 Venir avec une tenue adaptée, chaussures de salle obligatoire + extérieure, Prévoir gourde ou bouteille d'eau, Masque, serviette. (Attention pas d'accès aux vestiaires)
- 🐾 Dossier d'inscription à envoyer à [julienchahandball@gmail.com](mailto:julienchahandball@gmail.com)

*Chacun à son rythme tout le monde s'amusera !!*

Je soussigné(e) Monsieur, Madame : .....

Reconnais prendre connaissance du règlement qui suit pour le parfait déroulement de ce stage :

- Je m'engage à ce que mon enfant respecte les lieux et horaires choisis pour ce stage, à ce qu'il se rende sur le lieu du stage, avec une tenue de sport, (obligation du port d'une paire de chaussures dédiée au sport en salle), une bouteille d'eau, un gouter.
- Je m'engage à ce que mon enfant respecte les consignes sanitaires dues à la période, port du masque obligatoire dans l'enceinte du Val Saint Martin, respect des distanciations sociales, et à la prise en compte des consignes Fédérales joint au présent dossier.
- Je m'engage à ce que mon enfant se rende au stage, sans objet de valeurs (Le Club dégage toutes responsabilités en cas de perte ou vol des objets).
- L'assurance du Club du HandBall Club Pornic (HBCP) couvre les responsabilités civiles des organisateurs et des personnes assurant l'encadrement. Le HBCP décline toute responsabilité en cas de blessure pendant la durée du séjour
- L'assurance du HBCP ne couvre pas les vols, dégradations, bris d'objets personnels, malveillance... Les stagiaires doivent être couverts par une responsabilité civile de particulier et individuelle d'accident.
- Je dégage de toute responsabilité les organisateurs en cas de blessure, vol, dégradation volontaire ou toute faute grave.
- Tous les frais engagés en cas de blessure, vol ou dégradation sont à la charge des familles.
- Enfin, si sur décision du responsable du stage (suite à une indiscipline, comportement inadapté à la philosophie du sport, maladie ou blessure), mon enfant devait être renvoyé à mon domicile, je m'engage à venir ou la personne que je nomme apte à venir chercher mon enfant, sur le lieu du stage ou de la compétition et dégage la responsabilité des organisateurs en cas de retour au domicile par ses propres moyens (après avoir été prévenue de la situation.)
- Je m'engage à ce que mon enfant respecte les consignes, et à ce qu'il reste attendre à la salle que la personne chargée de le récupérer le prenne dans la salle et à ce qu'il ne quitte pas le stage sans avoir informé le ou les responsables de son départ.

Autorise mon enfant à participer au stage handball, organisé par le HBCP, qui aura lieu au Complexe Sportif du Val Saint Martin de Pornic aux dates, horaires ci-dessous (Cocher les dates de participations) :

<i>Mercredi 19 Aout</i> <i>14h00 18h00</i>	<i>Vendredi 21 Aout</i> <i>14h00 18h00</i>	<i>Mercredi 26 Aout</i> <i>14h00 18h00</i>	<i>Vendredi 28 Aout</i> <i>14h00 18h00</i>

J'autorise les responsables du stage à prendre sur avis médical, en cas de maladie ou accident de l'enfant, toute mesure d'urgence tant médicale que chirurgicale y compris éventuellement l'hospitalisation, et autorisons à transporter mon enfant en cas de nécessiter.

- J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités organisées pendant le fonctionnement du stage.
- J'autorise mon enfant à venir et/ou repartir du stage seul(e) ou accompagné de Mr ou Mme :

Mon enfant prend un traitement médical : **OUI – NON** (entouré la réponse)

(L'ordonnance et les médicaments devront être confiés au responsable du stage qui se chargera de faire respecter le traitement) Merci de joindre une photocopie de l'attestation de votre carte vitale en cas d'accident.

Téléphone (Personne à Joindre) : .....

Fait à.....Le :.....

Signature du responsable légal,  
Précédé de la mention « lu et  
approuvé »

Dossier à retourner compléter à [julienchahandball@gmail.com](mailto:julienchahandball@gmail.com)

## **REPRISE DE TOUS LES HANDBALLS** **(Recommandations FFHB)**

### **1)PRATIQUES**

Toutes les pratiques de Handball sont permises.

### **2)PUBLIC**

Toute personne détentrice d'une licence FFHandball, valide le jour de l'activité, peut pratiquer. A ce titre, il est rappelé que la validité d'une licence 2019-20 court jusqu'au 15 septembre 2020.

### **3)LIEU DE PRATIQUE**

La pratique est possible en extérieur et intérieur (Terrains extérieurs, plages, espaces de sable, plateaux bitumés polyvalents, gymnases et salles de sport). Il convient de se rapprocher de sa collectivité pour ce qui concerne la pratique d'activité dans les gymnases.

#### 4)MODALITES DE PRATIQUE

Le nombre de participants n'est plus limité à 10 personnes en intérieur ou en extérieur dès lors que la pratique est encadrée.

Lors de l'activité, la présence de public ou d'accompagnants nécessite l'application des gestes barrières et le respect de la distanciation physique.

#### 5)PROTOCOLE MEDICALE ET HYGIENIQUE

Il est conseillé de fournir à tous les pratiquants (régulier ou primo-pratiquant) le questionnaire fédéral « [Questionnaire reprise post confinement](#) » avant toute reprise d'activité et de se référer aux principes de la doctrine médicale fédérale (cf « [Guide de reprise du Handball post-confinement](#) » page 22).

L'application Stop Covid peut être utile.

L'utilisation de matériel personnel est impérative (gourde, serviette, chasuble..).

Les vestiaires collectifs restent interdits : les pratiquants arrivent et repartent en tenue de sport. La douche s'effectue à domicile.

La désinfection des mains et des ballons est impérative avant, pendant et après l'activité :

Le ballon est désinfecté avant chaque utilisation et la désinfection renouvelée régulièrement durant l'activité.

Le lavage et la désinfection des mains des pratiquants sont préalables à l'utilisation du ballon et renouvelés régulièrement tout au long de l'activité.

Tout contact de la main au visage d'un tiers nécessite la reprise du protocole de désinfection ballon et mains.

Le port du masque reste conseillé pour les encadrants et les arbitres.

#### 6)POINTS DE VIGILANCE

L'attention des encadrants (et des pratiquants) doit être attirée si :

- Le pratiquant ne parvient pas à faire un exercice « normalement facile » pour vous.
- Le pratiquant a des courbatures inhabituelles après des exercices simples.
- Le pratiquant est essoufflé plus rapidement que d'habitude.
- Le pratiquant a la sensation que son cœur bat trop vite ou irrégulièrement.
- Le pratiquant a perdu brutalement le goût et/ou l'odorat.
- Le pratiquant présente une toux sèche.
- Le pratiquant a une fréquence cardiaque au repos anormalement élevée.
- Le pratiquant a la sensation que son cœur bat trop vite ou irrégulièrement.
- Le pratiquant a perdu brutalement le goût et/ou l'odorat.
- Le pratiquant présente une toux sèche.
- Le pratiquant a une fréquence cardiaque au repos anormalement élevée.

**L'apparition de ces signes impose l'arrêt immédiat de l'activité du pratiquant et une visite chez le médecin qui jugera de l'opportunité de pratiquer un test de dépistage.**

**En cas de fièvre le pratiquant restera chez lui.**

**En cas de présence d'un cas avéré de Covid positif, le club a l'obligation d'informer ses pratiquants.**

**Les réunions de vie associative et les assemblées générales de club peuvent se tenir sans limitation du nombre de personnes et ce, dans la limite de 70% de la jauge d'accueil maximale de la salle, en appliquant les gestes barrières ainsi que le respect de la distanciation physique.**